



La loi est lucidement appliquée

#6

Par décision n0036/2025/DRE-PLO/KP du 11 mars 2025 portant exclusion des élèves coupables de cas de grossesses sur les élèves-filles, le directeur régional a exclu de tous les établissements scolaires de la région éducative de Plateau Ouest pour le compte de l'année scolaire 2024-2025. 43 élèves dont les noms figurent sur la liste établie à cet effet et figurée sur la décision.

Hebdomadaire togolais satirique d'informations et d'analyse | 19^{ème} année

Magnan Libéré

N°781 du 19 mars 2025 - Prix 250 CFA

Voltic

Bonne et heureuse année

2025

QUE CETTE NOUVELLE ANNÉE SOIT AUSSI SAIN, RICHE ET EUPHORIQUE QUE L'EAU QUE NOUS PARTAGEONS !

Ne dites plus eau, dites Voltic

Voltic Togo

L'actualité en continu, sur notre site internet www.magnan-libere.tg

Économie

FILIÈRE POISSON :

Le tilapia local et le quota de la discorde

#7



Un arrêté N°0014/MRHART-CAB portant fixation d'un quota d'achat de poissons, de viande de volaille et produits dérivés locaux par les importateurs a soulevé quelques incompréhensions au sein de ces importateurs. (...) Semi-grossistes, détaillants et transformatrices dénoncent une mesure gouvernementale qui les contraint à acheter du tilapia local en complément de leurs commandes de produits congelés.

Fiscalité

PREMIER SÉMINAIRE D'ORIENTATION ET DE MANAGEMENT DE L'OTR

Le point sur la Mobilisation des ressources fiscales sur le terrain

#2



Au premier séminaire d'orientation de management de l'année 2025 de l'Office Togolais des Recettes (OTR) a tenu le 10 mars 2025 à Lomé, le point de l'évolution de mobilisation des ressources fiscales sur le terrain a été fait. A fin février 2025, les recettes collectées par l'OTR s'élèvent à 186,6 milliards de FCFA pour une prévision de 203,9 milliards soit un taux de de réalisation de 91,5%.

SCHOOL AMU :

Plus de 2 millions d'élèves couverts pour un montant de 193 836 92 FCFA réalisé jusqu'en février 2025

#3



Quels soins sont pris en charge ?

TMoney

devient

mixx

By **Yas**

C'est notre moment

Yas.tg

Carnet

100 nouvelles infrastructures médicales en construction

La Banque Mondiale, en partenariat avec le gouvernement togolais, continue de jouer un rôle clé dans le renforcement du système de santé au Togo.

Grâce au Projet de Services de Santé Essentiels de Qualité pour la Couverture Universelle (SSEQ-CU), financé par l'institution, près de 100 formations sanitaires sont actuellement en construction dans les régions des Savanes, de la Kara, Centrale et des Plateaux.

L'objectif de ce vaste chantier est d'améliorer l'accès aux soins de santé pour les populations rurales et semi-urbaines.

«Ce projet témoigne de l'engagement des plus hautes autorités du pays à garantir un système de santé performant et inclusif pour tous», a déclaré le Professeur Aklesso Bagny, coordonnateur du projet SSE-QCU, ce vendredi.

Une réhabilitation majeure pour l'USP de Binaparba

Dans la région Centrale, l'Unité de Soins Périphériques (USP) de Binaparba, située dans la préfecture de Bassar, a récemment été rénovée et modernisée, avec pour ambition de devenir un Centre Médico-Social (CMS).

Avec un investissement total de 93 millions de francs CFA, financé par la Banque Mondiale et l'État togolais, plusieurs améliorations majeures ont été réalisées :

- Rénovation complète du bâtiment de soins et de la maternité, garantissant un cadre moderne et mieux équipé pour la prise en charge des patients.
- Construction d'une clôture, assurant la sécurité du personnel de santé et des usagers.
- Édification de logements pour le personnel médical, notamment pour le responsable de formation sanitaire et la sage-femme, facilitant leur disponibilité et réactivité en cas d'urgence.
- Mise en place d'un bloc sanitaire moderne, améliorant les conditions d'hygiène et le confort des patients.
- Aménagement d'une paillote, servant d'espace d'attente et d'échange pour les patients et leurs accompagnants.
- Installation d'un incinérateur Mont-Fort, contribuant à une gestion efficace et sécurisée des déchets biomédicaux.

Les nouvelles infrastructures ont été officiellement réceptionnées vendredi par le ministre de la Santé, Tchinn Darré, qui a souligné que cette initiative s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de l'accès et de la qualité des services de santé essentiels.

«Tout cela traduit la volonté du chef de l'État de faire du Togo un pays où la couverture sanitaire universelle est une réalité.» - Tchinn Darré Avec ces efforts conjoints entre le gouvernement et ses partenaires, le Togo franchit une nouvelle étape dans la modernisation de son système de santé, en mettant l'accent sur l'accessibilité, la qualité des soins et la sécurité sanitaire des populations.

AMBITION « FAIM ZÉRO À L'ÉCOLE »

Optimisation de l'alimentation scolaire pour les enfants

L'alimentation scolaire développée au Togo consiste à offrir des repas chauds aux élèves dans les établissements scolaires à travers les cantines. Aujourd'hui, elle est devenue un élément primordial dans le système éducatif. En effet, l'ambition «Faim zéro à l'école» fait partie des priorités du gouvernement. C'est pourquoi il a instauré ce programme des cantines scolaires qui a récemment reçu l'appui de l'Allemagne.

D'une valeur de 11 millions d'euros, soit plus de 7 milliards de francs CFA, cet appui vient soutenir les efforts du Togo dans la promotion de l'alimentation scolaire. Depuis 2020, la loi relative à l'alimentation scolaire garantit l'alimentation pour tous les élèves du cours primaire et du préscolaire des établissements publics.

28 000 élèves ciblés

Les 7 milliards de francs permettront au Programme alimentaire mondial (PAM) de distribuer des repas chauds quotidiens à 28 000 enfants, issus de 110 écoles dans les régions de la Kara et des Savanes. Certaines parmi elles accueillent des réfugiés

et des déplacés internes. En dehors de la fourniture de repas, il est prévu la réhabilitation des cuisines scolaires et l'installation de foyers améliorés. À cela s'ajoutent la création de jardins scolaires et d'unités de moulins, ainsi que des formations en nutrition pour les enfants, parents et enseignants.

Par ailleurs, des formations seront aussi organisées à l'endroit de 8 250 petits producteurs et 1 000 femmes en coopératives. Ceux-ci vont être également équipés en matériels agricoles.

Du soulagement

Les élèves issus des 110 écoles bénéficiaires de cette aide de l'Allemagne peuvent avoir accès à des repas com-

plets quotidiens. Ce qui rejaillira sur l'apprentissage. Par exemple, le taux de fréquentation et la concentration pendant les cours seront améliorés. Par conséquent, les résultats scolaires connaîtront des améliorations. Les producteurs agricoles issus des régions de la Kara et des Savanes bénéficieront aussi des retombées de cette initiative. C'est très juste qu'il est prévu que les repas scolaires soient préparés avec des produits provenant des petits exploitants agricoles et des coopératives de femmes. Avec cette approche, les producteurs locaux pourront écouler facilement leurs produits, ce qui est un moyen de stimuler l'économie locale.

Des milliers d'élèves déjà touchés par l'alimentation scolaire

L'alimentation scolaire couvre chaque année des milliers d'élèves sur toute l'étendue du territoire national. Par exemple, au cours de l'année scolaire 2022-2023, près de

218 395 élèves des établissements primaires publics ont été touchés. Près de 22 millions de repas ont été distribués.

L'objectif de l'État est de parvenir à toucher 300 000 élèves sur l'ensemble du territoire d'ici quelque temps. Pour ce faire, plusieurs outils de gestion, tels que les guides de ciblage et de recettes, ont été mis en place.

L'instauration des cantines scolaires a un effet positif sur l'éducation au Togo. Pour preuve, depuis 2010, le taux d'abandon dans les écoles à cantines scolaires est de 0,8 % contre 1,5 % dans les écoles sans cantines. Quant aux effectifs, ils ont augmenté de 10 % dans les écoles bénéficiaires contre 0,6 % dans les écoles non bénéficiaires.

D'autres initiatives, telles que School Assur (actuel School AMU), la gratuité des frais de scolarité au cours primaire, etc., sont prises pour rendre le système éducatif togolais plus performant.

L'ACCÈS À L'EAU POTABLE EST UN ENJEU MAJEUR DU XXIÈME SIÈCLE.

La sécurité hydrique bien prise en compte au Togo

L'accès à l'eau potable est un enjeu majeur du XXIème siècle. Il est indispensable pour le bien-être des populations. C'est cela même qui amène le gouvernement à multiplier les initiatives assurant une couverture optimale à travers le pays. Parmi les actions phares, le Projet d'amélioration de sécurité hydrique en milieu urbain au Togo (Pash-Mut) se distingue par son ambition d'améliorer l'approvisionnement en eau potable.

Le Pash-Mut est une réponse au déficit hydrique urbain. Il est en ligne avec la volonté affirmée du président Faure Gnassingbé de fournir le service universel de l'eau. Actuellement, il est établi que le Togo dessert environ 70 % de sa population.

Un programme porteur d'espoir

Le Pash-Mut a été lancé en octobre 2023. Il se consacre depuis lors à installer des systèmes autonomes d'approvisionnement en eau potable dans les zones périphériques

de Lomé. D'une durée de 6 ans, le Projet d'amélioration de la sécurité hydrique en milieu urbain au Togo est financé par la Banque mondiale à hauteur de 100 millions de dollars, soit 62 milliards de francs.

Il accroît de façon constante l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et leur qualité, améliore la performance opérationnelle du fournisseur des services d'eau potable et optimise la gestion des ressources en eau dans le Grand Lomé.

Le Pash-Mut se structure en 6 com-

posantes : amélioration des services d'approvisionnement en eau potable en milieu urbain ; renforcement des institutions et de l'efficacité du secteur ; amélioration de l'assainissement et de l'hygiène ; renforcement de la gestion des ressources en eau ; gestion de projet et études sectorielles ; intervention d'urgence conditionnelle.

Les réalisations escomptées

Au bout de 6 ans, les dirigeants s'attendent à ce que le projet bénéficie à 950 000 personnes habitant le Grand Lomé, avec tous les clients de la Société togolaise des eaux (TDE) bénéficiant d'une amélioration de la qualité des services. Le Pash-Mut devrait couvrir également 200 000 résidents, étant raccordés aux réseaux pour la première fois.

Par ailleurs, à la date de clôture du projet, un tiers des habitants du Grand Lomé, soit près de 600 000 personnes, devraient bénéficier de la disponibilité d'une usine de traitement des boues de vidange et de services renforcés de collecte et de transport des boues de vidange, assuré le gouvernement au moment du lancement du projet conforme aux ambitions nationales de développement et d'inclusion sociale et économique.

Il est connu que, grâce aux différentes réalisations et avec le concours précieux des partenaires de l'État, le taux d'accès à l'eau potable, quand il était passé de 60 % en 2020 à 67 % en 2022, correspondait à environ 1 061 000 personnes de plus qui avaient accès à l'eau potable.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME

Le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation Locale, honore les femmes artisanes.

Comme chaque année, le 8 mars est un moment de réflexion et de valorisation des droits de la femme. Pour cette année à Lomé, le thème retenu est : « L'accès des femmes artisanes au document d'identité pour une meilleure participation au développement ». Dans ce cadre, le ministère du commerce, a organisé, le vendredi 14 mars 2025 à Agora Senghor une rencontre dédiée aux femmes artisanes, pour une session d'échange, de sensibilisation et de célébration.

Cette rencontre a permis aux femmes artisanes d'approfondir leurs connaissances sur les démarches nécessaires en vue de l'obtention des documents d'identité, notamment l'acte de naissance et le certificat de nationalité. Elles ont également parlé des avancées réalisées dans la lutte pour droits des femmes ainsi que des défis qui demeurent.

Au cours de l'événement, deux interventions ont été présentées, suivi de débat. Ces interventions ont mis en évidence l'importance de posséder un acte de naissance, un jugement

supplétif ou un certificat de nationalité, ainsi que les exigences nécessaires à leur obtention.

Les séances ont été animées par Madame Kobauyah Tchamdja-Kpatcha, Directrice des seaux, de la nationalité et de l'identité civile. Le ministre du commerce de l'Artisanat de la consommation locale, madame Kayi Mivedor Sambiani a souligné que le thème de la rencontre était en parfaite adéquation avec les objectifs du développement durable (ODD), en particulier avec l'objectif visant à garantir une identité à tous d'ici

2030 à travers l'enregistrement de naissance.

Elle a encouragé chacune à sensibiliser son entourage- famille, collègues-artisans et apprentis, sur l'importance des documents d'identité, tant pour elles-mêmes que pour les autres. La ministre a également rassuré les participants sur les démarches en cours pour organiser une audience foraine, dédié à l'établissement des documents d'identité pour les artisans intéressés. Celle-ci se déroulera lors de la 4e édition du marché International de l'artisanat du Togo (MIATO), du 23 avril au 4 mai 2025, au Centre Togolais des Expositions, Foire Togo 2000. Elle a appelé les artisans à collaborer avec son ministère afin de veiller à ce que chaque togolais, en particulier surtout les artisans, ne se retrouvent sans pièces d'identité, conformément aux direc-

tives du chef de l'état.

Etaient présents lors de cette rencontre, le président de l'UCRM Togo, monsieur Issa Mohamed, ainsi que Madame Dagawa Séfoko Joyce, esthéticienne et représentante des artisanes. Elle a encouragé ses camarades artisanes à obtenir des actes de naissance, des certificats de nationalité et bien sûr, des passeports, pour ne pas rater des opportunités économiques comme l'ouverture du compte bancaire, l'accès au crédit ou emploi formel, entre autres.

Pour illustrer l'importance de disposer d'un acte de naissance avant de commencer un apprentissage, un sketch a été présenté par les participantes. C'est dans une ambiance festive que cette rencontre a pris fin à Agora Senghor.

K. Sylvie

SCHOOL AMU :

Plus de 2 millions d'élèves couverts pour un montant de 193 836 92 FCFA réalisé jusqu'en février 2025 . Quels soins sont pris en charge ?

Au Togo, l'accès aux soins de santé pour tous est une priorité gouvernementale. Le programme SCHOOL AMU, pierre angulaire de cette politique, vise à garantir une couverture médicale aux élèves, contribuant ainsi à améliorer leur santé et leur réussite scolaire. Lancé sous l'impulsion du Président Faure Gnassingbé, ce programme ambitieux représente un investissement majeur dans le capital humain du pays.

Intégré au sein de l'Assurance Maladie Universelle (AMU) et géré par l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM), SCHOOL AMU couvre près de 2 204 138 élèves des établissements publics, du préscolaire au secondaire. Ce déploiement à grande échelle sur l'ensemble du territoire togolais témoigne de la volonté politique de garantir un accès équitable aux soins pour tous les élèves, indépendamment de leur situation géographique ou socio-économique. L'investissement de 193 836 92 FCFA réalisé jusqu'en février 2025 illustre l'engagement concret du gouvernement dans ce programme.

SCHOOL AMU couvre jusqu'à 30 000 FCFA de frais médicaux annuels par élève (consultations, hospitalisations, analyses, pharmacie, petite chirurgie dans le public), garantissant ainsi une meilleure santé et assiduité scolaire.

Impact et défis : L'impact de SCHOOL AMU sur la santé et la scolarité des élèves reste à évaluer pleinement. Cependant, on peut anticiper une diminution de l'absentéisme scolaire lié à des problèmes de santé, une amélioration de la concentration en classe et une réduction des inégalités d'accès aux soins. Des défis restent à relever, notamment la sensibilisation des populations à ce programme et la gestion efficace des ressources pour assurer sa pérennité.

SCHOOL AMU représente une avancée significative dans le domaine de la santé publique au Togo. Ce programme ambitieux, soutenu par un

investissement conséquent, contribue à la réalisation d'un objectif majeur : garantir à chaque élève togolais un accès équitable aux soins de santé, pour un avenir meilleur. Des suivis réguliers et des évaluations rigoureuses seront nécessaires pour optimiser son impact et assurer son succès à long terme.

Faure Gnassingbé assigne une couverture santé à plus de 2 millions d'élèves

La mise en œuvre du programme SCHOOL AMU, sous l'impulsion du chef de l'État Faure Gnassingbé, marque une avancée majeure dans l'amélioration des conditions sanitaires des élèves au Togo. Depuis son intégration à l'Assurance Maladie Universelle (AMU), ce programme a déjà permis 213 411 prises en charge médicales à travers le pays, démontrant son impact concret sur la santé en milieu scolaire.

Les chiffres montrent une répartition équilibrée des interventions médicales à travers les différentes régions. La région des Plateaux enregistre 73 141 prises en charge, suivie de la région des Savanes avec 70 250 bénéficiaires. La région Maritime comptabilise 26 404 consultations, tandis que les régions de la Centrale et de Kara en totalisent respectivement 30 368 et 11 141. La capitale, Lomé, avec 2 107 cas pris en charge, bénéficie également du programme.

En ce qui concerne la nature des soins offerts, les consultations médicales et soins pédiatriques dominent avec 91 540 actes médicaux réalisés



et 608 soins pédiatriques administrés. Le programme couvre également des services spécialisés, tels que les examens biologiques, qui ont concerné 21 527 élèves, ainsi que l'imagerie médicale avec 258 actes réalisés. L'hospitalisation pédiatrique, essentielle pour les enfants souffrant de pathologies sévères, a permis la prise en charge de 110 cas. Le volet pharmaceutique joue également un rôle clé dans le programme SCHOOL AMU, avec 98 281 ordonnances médicales déjà exécutées. La chirurgie de routine et les soins spécialisés, tels que l'ophtalmologie et la stomatologie, ont également été pris en charge à hauteur de 260 et 45 interventions respectivement. Grâce à la vision du président Faure

Gnassingbé, SCHOOL AMU se positionne comme un dispositif essentiel pour la réduction de l'absentéisme scolaire lié aux problèmes de santé. Ce programme illustre une volonté politique forte d'offrir un cadre scolaire sain et propice à la réussite des élèves togolais.

Quels soins sont couverts ?

Au Togo, l'Assurance Maladie Universelle (AMU) garantit l'accès à une large gamme de soins médicaux essentiels pour assurer une couverture sanitaire optimale aux bénéficiaires.

Les prestations prises en charge incluent notamment :

- Les consultations en médecine générale et spécialisée ;
- Les hospitalisations ;

- Les médicaments et produits de santé essentiels ;
- Les actes médicaux, paramédicaux et chirurgicaux, y compris les soins dentaires et d'ophtalmologie ;
- Les examens d'imagerie et de biologie médicale ;
- Les soins liés à la grossesse et à l'accouchement ;
- La kinésithérapie ;
- L'appareillage, les prothèses et la lunetterie médicale ;
- La prise en charge des affections de longue durée.

Grâce à cette couverture étendue, l'AMU vise à garantir un accès équitable aux soins de santé pour tous.

A. Isaac

AMU / FRAUDE À L'ASSURANCE : Plusieurs pharmacies et centres de santé perdent leur agrément

Face aux nombreuses irrégularités et fraudes constatées ces derniers mois dans le cadre de l'Assurance Maladie Universelle (AMU), le gouvernement togolais a décidé d'adopter une approche plus rigoureuse afin d'assurer une meilleure gestion du dispositif.

Dans cette optique, plusieurs établissements de santé ont vu leur agrément retiré, une mesure qui illustre la volonté des autorités de renforcer l'intégrité du système de couverture sanitaire. Depuis son lancement, l'AMU a pour objectif d'offrir aux Togolais une prise en charge médicale accessible et efficace, notamment pour les travailleurs des secteurs public et privé. Cependant, certaines structures de santé ont abusé du dispositif en pratiquant des fraudes massives, entraînant un manque à gagner considérable pour l'État.

Les investigations menées par les autorités sanitaires révèlent que ces fraudes ont touché l'ensemble de la chaîne de soins, impliquant des cliniques privées, des pharmacies, ainsi que des centres d'optique.

Les principales irrégularités relevées concernent :

- La facturation de prestations fictives non réalisées ;
- La surfacturation des actes médicaux et des médicaments afin d'optimiser les remboursements de l'AMU ;
- L'émission de fausses ordonnances, en collusion avec certains patients et professionnels de santé ;
- La délivrance frauduleuse de lunettes et d'équipements médicaux à des bénéficiaires non éligibles.

Face à cette situation alarmante, plusieurs établissements de santé ont perdu leur agrément et ne sont désormais plus autorisés à travailler

avec l'AMU. Parmi eux figurent :

- CMS des Étoiles
- bCentre optique Nova Vision
- CBVOM (Centre de Basse Vision et Optique Médicale)
- Pharmacies du Campus
- Pharmacies Saint Pio
- Pharmacies Yoto

Ces établissements sont accusés d'avoir détourné des fonds publics en abusant du système de remboursement de l'AMU à des fins personnelles.

Cette décision s'inscrit dans la volonté des autorités togolaises, sous l'impulsion du Président Faure Essozimna GNASSINGBE, de rendre l'Assurance Maladie Universelle plus performante et transparente.

L'objectif est d'assurer un accès équitable aux soins médicaux tout en éradiquant les pratiques frauduleuses qui menacent la pérennité du système.

Les pouvoirs publics rappellent que des contrôles rigoureux continueront d'être menés afin de détecter et

sanctionner toute nouvelle tentative de fraude.

Cette rigueur s'inscrit dans la vision du gouvernement de bâtir un système de santé fiable et accessible à tous les Togolais.

En complément du retrait des agréments, d'autres mesures pourraient être mises en place pour lutter contre ces pratiques frauduleuses, notamment :

- Des poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs de fraude afin de récupérer les fonds indûment perçus ;
- Un contrôle renforcé des établissements de santé partenaires de l'AMU, avec des audits réguliers ;
- Une digitalisation accrue du système pour limiter les manipulations et garantir la traçabilité des opérations.

Les autorités appellent l'ensemble des professionnels de santé à une prise de conscience collective.

L'AMU est un outil essentiel pour faciliter l'accès aux soins, et sa pérennité dépend du respect des règles et

des bonnes pratiques.

Les citoyens sont également encouragés à signaler tout cas suspect afin de contribuer à l'assainissement du système.

Une plateforme de signalement anonyme pourrait être mise en place pour permettre aux patients et aux professionnels intègres de dénoncer les abus et fraudes observés dans les établissements de santé.

Le gouvernement envoie ainsi un message clair : aucune fraude ne sera tolérée dans la gestion de l'Assurance Maladie Universelle. En retirant les agréments de plusieurs établissements frauduleux, il marque un tournant décisif dans la lutte pour une meilleure transparence du secteur de la santé.

Ces sanctions constituent un avertissement pour tous les acteurs du secteur, les incitant à respecter les normes établies afin d'assurer une prise en charge équitable et efficace pour l'ensemble de la population.



Soyez **vigilants**, ne vous faites pas avoir !

Pour toutes les ventes aux enchères en cours à l'OTR, **il est interdit :**



- de s'inscrire via *whatsApp*,
- de payer de frais via *mobile money (Yas ou Moov money)*



8201

POUR TOUTES
INFORMATIONS

PREMIER SÉMINAIRE D'ORIENTATION ET DE MANAGEMENT DE L'OTR Le point sur la Mobilisation des ressources fiscales sur le terrain

Au premier séminaire d'orientation de management de l'année 2025 de l'Office Togolais des Recettes (OTR) a tenu le 10 mars 2025 à Lomé, le point de l'évolution de mobilisation des ressources fiscales sur le terrain a été fait. A fin février 2025, les recettes collectées par l'OTR s'élevaient à 186,6 milliards de FCFA pour une prévision de 203,9 milliards soit un taux de réalisation de 91,5%.



Les performances des recettes 2024 et à février 2025 sont revenues lors du premier séminaire d'orientation et de management de l'année 2025. Le point a été fait sur les performances. Au cours de l'année 2024, la mobilisation des recettes brutes faite par l'OTR est de 1 178,1 milliards de FCFA pour une prévision de 1 198,1 milliards de FCFA soit un taux de réalisation brut de 98,30%, selon nos confrères de Afrique-News.

Ce taux est de 94,9% pour les recettes liquides et de 116,7% pour les non liquides. Sur les objectifs budgétaires, l'on note un taux de réalisation de 98,6% soit 1 098,1 milliards de recettes budgétaires mobilisées contre 1 113,4 milliards prévus.

D'après les données de l'année 2025, à février 2025, l'institution fiscale du Commissaire Général par.i. fait savoir que, les recettes collectées

s'élevaient à 186,6 milliards de FCFA pour une prévision de 203,9 milliards soit un taux de réalisation de 91,5%. Le Commissariat des Impôts (CI) a connu un taux de réalisation de 95,6% et le Commissariat des Douanes et Droits Indirects (CDD) est à 88,3%. Ces chiffres comparés à la même période en 2024, on a enregistré globalement au niveau de l'OTR une progression de 0,6%. La mobilisation des recettes au CI s'est accrue de 9,9% contrairement au CDDI qui a connu une baisse de 6,2%.

La légère baisse au niveau du CDDI, d'après le DODLP M. AKAYA P., s'explique par la baisse du trafic et les récents mouvements du personnel qui entraînent une méfiance temporaire de la part des opérateurs économiques. Mais il rassure qu'avec l'interconnexion avec le Mali, l'amélioration du transit et l'augmentation

des déclarations de mise en consommation, l'espoir de l'accroissement des recettes est permis.

2025, «année de la digitalisation»

A noté que, le premier séminaire d'orientation et de management de l'année 2025 de l'OTR a enregistré 180 participants: des commissaires, directeurs, chefs de divisions, chefs de sections et chefs de bureaux de l'OTR. « La transformation digitale, levier important pour l'élargissement de l'assiette et l'optimisation de la collecte des recettes fiscales ». C'est autour de ce thème que les travaux se sont déroulés.

Occasion pour Dr Philippe Kokou Tchodié de se réjouir du choix du thème. Avant de proclamer l'année 2025 «année de la digitalisation» tout en souhaitant que «l'appui nécessaire soit donné aux informaticiens nouvellement recrutés pour renforcer les effectifs». A ce premier séminaire d'orientation et de management, 15 présentations ont été déroulées, suivies de débats et des recommandations formulées à l'endroit de tous les participants.

Pour le commissaire général par i. la transformation digitale et les procédures d'immatriculation foncière sont les domaines prioritaires suivant l'augmentation du budget concédé par le gouvernement à l'OTR.

Tout en félicitant le personnel pour l'atteinte des objectifs de recette de 2024, Dr Philippe K TCHODIE n'a pas manqué de saluer l'importance des services d'appui dans l'atteinte des objectifs. Avant d'encourager les participants au premier séminaire d'orientation et de management, à une attention particulière pour avoir des discussions nourries et constructive.

INTERCONNEXION DOUANIÈRE TOGO-AES : Une avancée majeure pour le commerce régional

Une nouvelle ère s'ouvre pour le commerce régional en Afrique de l'Ouest. Depuis le 10 mars, une phase pilote d'interconnexion des systèmes douaniers entre le Togo et les pays de l'Alliance des États du Sahel (AES) est opérationnelle. Cette initiative, fruit d'une collaboration ambitieuse, marque une étape significative dans la modernisation des procédures douanières et la facilitation des échanges transfrontaliers.



Pour l'instant, cette interconnexion concerne le Togo et le Mali, via le Burkina Faso, le long du corridor Lomé-Bamako. Désormais, toutes les opérations de transit entre ces deux pays doivent obligatoirement transiter par le sys-

tème Sydonia World, garantissant ainsi une traçabilité accrue et une meilleure transparence. Cette digitalisation des procédures vise à réduire les délais de traitement, à fluidifier le commerce et à renforcer la sécurité des transactions.

L'Office Togolais des Recettes (OTR) se félicite de cette avancée majeure. Au-delà de la simplification des formalités douanières, ce projet contribue activement à la lutte contre la fraude et les trafics illicites, assurant ainsi une meilleure sécurisation des recettes fiscales pour les États impliqués. L'impact positif sur les économies locales et le développement régional est indéniable.

« Les statistiques de fin août 2024 montrent que les échanges du Togo avec les pays de l'AES représentent 74 % de l'ensemble de ses échanges, contre 64 % il y a cinq ans, soit une progression de 10 points », avait indiqué le Commissaire général de OTR, Philippe Tchodie, lors d'une réunion à Lomé.

À terme, ce système d'interconnexion est appelé à s'étendre au corridor Lomé-Ouagadougou-Niamey, renforçant ainsi le maillage et l'efficacité de la coopération douanière au sein de la région. Cette initiative pionnière témoigne de la volonté des pays concernés de moderniser leurs infrastructures et de promouvoir un commerce régional plus transparent, plus sûr et plus prospère. Elle ouvre la voie à une intégration économique plus poussée et à un développement durable pour toute la région.

Courtes contre la montre

L'éclairage du régime canadien

Le Premier ministre du Canada, Mark Carney, a prêté serment aux côtés des membres du 30e Conseil des ministres du Canada en remplacement de Justin Trudeau, démissionnaire. Ce changement à la tête de l'exécutif bicéphale du Canada intervient grâce à la désignation du Parti libéral canadien. Les militants du Parti libéral ont désigné Mark Carney, faisant de lui, le Premier ministre de tout le pays. Au Canada, le Premier ministre, chef du gouvernement est nommé par le gouverneur général. Et selon la constitution, c'est le chef du parti politique majoritaire à la chambre des communes qui est nommé Premier ministre en portant le titre à vie de «très honorable». Le Premier ministre n'est pas forcément un élu. Ce Premier ministre nommé, est tout à fait légal et légitime. Au Togo, selon la constitution du 6 mai 2024, le Président du conseil (Premier ministre au Canada), est désigné par le Parti majoritaire à l'Assemblée nationale. Il devient ainsi, chef du gouvernement avec toute la légalité et la légitimité comme au Canada. La politique canadienne s'inscrit dans un cadre de démocratie parlementaire comme le prévoit aussi le régime parlementaire en vigueur au Togo. Le Togo en optant pour ce régime, n'invente pas la roue. Ce système a permis au Togo d'économiser plusieurs milliards de francs CFA cette année 2025 qui devraient servir à l'organisation de l'élection présidentielle. Un fonds qui va être injecté dans le social, la crise sécuritaire dans le Nord et dans d'autres secteurs vitaux pour le bonheur des populations.

Prévisions contrastées selon les régions !

Le Togo s'apprête à entamer sa saison des pluies, mais avec des nuances régionales importantes. L'Agence nationale de la météorologie (ANAMET) a annoncé, le 14 mars dernier, un déficit pluviométrique attendu dans le sud du pays, notamment dans la partie sud de la région Maritime et le nord de la région Centrale. Ce déficit, prévu entre mars et mai, devrait progressivement s'atténuer pour atteindre des niveaux normaux au cours des mois suivants. À l'inverse, les régions des Plateaux et des Savanes devraient connaître une pluviométrie normale, voire excédentaire. Cette disparité géographique se reflète également au niveau hydrologique : le bassin du Mono inférieur devrait connaître des niveaux d'eau supérieurs à la normale, tandis que le bassin du Lac affichera une tendance normale à excédentaire. Face à ces prévisions contrastées, l'ANAMET adresse des recommandations cruciales aux populations togolaises. Les agriculteurs du sud sont invités à privilégier des cultures à cycles courts, résistantes à la sécheresse et offrant un rendement élevé. Pour toutes les populations, la prudence est de mise : il est fortement conseillé d'éviter les zones inondables, particulièrement vulnérables en cas de précipitations abondantes dans certaines régions. « Au-delà de cette prévision globale, nous assurerons un suivi régulier avec des mises à jour pour affiner les prévisions quotidiennes et intra-saisonnières », a précisé le directeur général de l'ANAMET, Issaou Latifou. Cette annonce souligne l'importance de la surveillance météorologique pour l'agriculture et la gestion des risques liés aux inondations au Togo. L'adaptation des pratiques agricoles aux conditions climatiques spécifiques à chaque région est essentielle pour garantir la sécurité alimentaire et la protection des populations. Il est à espérer que ces prévisions permettront aux autorités et aux populations de se préparer efficacement à la saison des pluies.

Les maisons de justice de plus en plus sollicitées

(Togo Officiel) - Instituées en 2018 par le gouvernement pour servir de relais aux juridictions traditionnelles et mieux assister les citoyens dans la résolution des litiges de la vie quotidienne, les maisons de justice continuent de susciter l'adhésion des populations. En 2024, le nombre de saisines a de nouveau progressé, après une évolution significative déjà observée en 2023. Dans le détail, 5518 saisines ont été enregistrées en tout, dans les 16 maisons opérationnelles sur le territoire national. Il s'agit d'une hausse de 22% par rapport à l'année précédente (4513 recours recensés) et de 43% par rapport à 2022 (3853 saisines). Parallèlement, le taux de réussite des médiations-conciliations a également évolué, passant de 85,80% en 2023 à plus de 90% en 2024. Ces performances ont été saluées en fin de semaine dernière par la Vice-présidente de la Banque Mondiale en charge des questions d'éthique, Lisa Rosen, à la faveur d'une visite à la maison de justice d'Agoè Nyivé (Grand Lomé). Pour l'exécutif, soutenu depuis le début du projet par le Programme des Nations Unies pour le développement (Pnud), l'ambition est d'améliorer le maillage du territoire avec ces infrastructures, afin de rapprocher davantage la justice des citoyens.

LE MAGNAN LIBÉRÉ

Récépissé N°0302/17/11/06/HAAC
Casier N°35MJ BP: 81213 Lomé | Mail : iabasse@yahoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Abass ISSAKA | +228 90 16 49 87 | 90 85 85 22

RESPONSABLE COMMERCIAL
Niema KANGNIGA | +228 91 77 16 31

INFOGRAPHIE
LA KOM Sarl U | +228 91 08 91 02

IMPRIMERIE
Rad Graphic Sarl U
2 000 exemplaires



EXCLUSIONS POUR CAS DE GROSSESSES EN MILIEU SCOLAIRE, La loi est lucidement appliquée

Par décision n0036/2025/DRE-PLO/KP du 11 mars 2025 portant exclusion des élèves coupables de cas de grossesses sur les élèves-filles, le directeur régional a exclu de tous les établissements scolaires de la région éducative de Plateau Ouest pour le compte de l'année scolaire 2024-2025. 43 élèves dont les noms figurent sur la liste établie à cet effet et figurée sur la décision. Toute réinscription de ces élèves dans un établissement de la région éducative à la fin de cette période de sanction, sera subordonnée à la prise d'un engagement écrit de ces derniers et d'un parent/tuteur.

Selon les premières autorités en charge de cette région éducative, la prise de cette décision est motivée par plusieurs raisons parmi lesquelles, la recrudescence inquiétante de cas de grossesses dans les établissements de la région éducative de Plateaux Ouest et l'impact négatif de ces cas de grossesses sur les performances des filles et les taux d'abandons de ces dernières.

L'objectif principal visé par cette réaction de la direction régionale de l'éducation Plateaux Ouest (DRE PLO) est de dissuader la persistance du fléau de grossesses dans les établissements scolaires de la région et de favoriser une scolarisation de la jeune fille dans la sérénité conformément aux textes et lois en vigueur en la matière.

Avant de parvenir à cette décision, des sensibilisations ont été faites à l'endroit des apprenants sur les violences entre élèves et les impacts négatifs des grossesses en milieu scolaire sur la jeune fille et sur le jeune garçon.

La multiplication de ces cas de grossesses dans les établissements scolaires impliquant des élèves garçons malgré toutes ces actions de sensibilisation couplée du souci de dissuader la persistance de ce fléau ont entraîné l'organisation d'un conseil régional de discipline le 10 mars 2025 à la DRE Plateaux Ouest.

La légalité de la décision du DRE tire son fondement d'une lecture croisée des articles 19; 32 et 34 de la loi.

L'article 19 dispose que quiconque met enceinte une apprenante encourt des sanctions pénales. Première observation : Cette disposition est imprécise sur l'âge de l'auteur. C'est donc en vertu de l'article 32 qui prévoit des sanctions disciplinaires sans considération des sanctions pénales contre tout auteur de violences et faisant une lecture lato sensu de l'article 19 que la décision d'exclusion a été prise. Cette sanction, enfin a été prononcée indépendamment de la sanction d'exclusion d'un degré inférieur qui peut être prononcée par le chef d'établissement à la suite du conseil disciplinaire de l'école conformément à l'article 34 de la loi.

Plusieurs textes ont été consultés et des articles des dispositions de ces textes sont convoqués dans la dynamique de la prise de cette décision d'exclusion.

Ainsi, principalement, les articles 3, 33 et 34 de la N° 2022-020 portant protection des apprenants contre les violences à caractère sexuel au Togo du 02 décembre 2022 ont été évoqués dans cette prise de décision.

L'article 3 de cette loi dispose : « Au sens de la présente loi, on entend par violence à caractère sexuel, tout acte sexuel commis sur un apprenant par abus, par contrainte, par menace ou par surprise

On entend également par violence à caractère sexuel, tout acte com-

mis même avec son consentement sur l'apprenant victime de moins de seize (16) ans.

Constituent notamment des actes de violence à caractère sexuel à l'égard d'un apprenant, l'atteinte à l'intimité, l'attouchement sexuel, le harcèlement sexuel, le cyber harcèlement sexuel, la pédophilie, l'inceste, le viol, la séquestration avec l'intention d'obtenir de sa victime, des faveurs sexuelles ».

L'article 33 dispose ce qui suit « L'autorité administrative compétente ou l'employeur s'assure de la suspension des fonctions de l'auteur de la violence à caractère sexuel avec suspension de traitement pour une durée maximum de trois (3) mois, si celui-ci est une personne qui, à quelque titre que ce soit, est en service dans un établissement d'enseignement ou dans un centre d'apprentissage ou de formation professionnelle.

En cas de licenciement pour cause de violence à caractère sexuel, le motif du licenciement est porté sur l'attestation de travail de l'auteur.

L'article 34 dispose « Si l'auteur de la violence à caractère sexuel est un apprenant, il est exclu de l'établissement d'enseignement ou du centre d'apprentissage ou de formation professionnelle, et le motif de l'exclusion fait l'objet de mention à son dossier ».

Tout est à présent clair. Enseignant et élève sont bien pris en compte par cette loi et les applications des dispositions de cette loi contre eux ont commencé.

Le ministère doit poursuivre cette rigueur envers les auteurs de violences à caractère sexuel et des cas de grossesses qui relèvent d'autres corps de métiers ou de départements ministériels.

C'est vrai que beaucoup d'entre eux se réfugient derrière l'article 19 alinéa 2 de la présente loi pour disjoncter toute initiative de déclenchement du processus de sanctions mais des actions doivent être prises pour s'assurer de l'effectivité de ce mariage annoncé.

Par ailleurs, la loi doit être révisée pour sanctionner également les élèves filles qui draguent leurs camarades des fois ouvertement. Il en va de l'égalité de tous devant la loi.

Un témoignage d'un responsable d'établissement

La préoccupation est toujours d'actualité, celle du phénomène des grossesses en milieu scolaire. Ce phénomène est bien à l'image de la toile de Pénélope et continue de tarauder les bonnes consciences, celles qui croient encore en l'école, comme véritable institution pouvant aider l'humanité à sortir des sentiers battus, des sentiers de la sauvagerie, de la déliquescence. Le DRE M. ALPHA KAO Mollah n'est-il pas dans son rôle en prenant cette décision, avec l'exclusion des élèves auteurs

de grossesses, cela en référence à ce que dit la Loi No 2022- 020 du 02 décembre 2022 portant protection des apprenants contre les violences à caractère sexuel au Togo ? Pourquoi jette-t-on des pierres dans le jardin du DRE ? Pourquoi crier haro sur le baudet ? Quand on a le pouvoir on l'exerce !!! . Cette décision est à saluer, sauf que la Loi devait prévoir également l'exclusion des filles qui portent des grossesses pour éviter de rester dans la logique de deux poids deux mesures, avec des relents de partialité.

Le phénomène de grossesses en milieu scolaire, c'est le diable et ses cornes, la tête de l'hydre de Lerne. Les autorités de l'éducation au Togo ont eu le courage d'institutionnaliser le port de grossesses en milieu scolaire, sans trop réfléchir.

Le boulevard est tracé. Si les filles sont autorisées à suivre leur scolarité en portant des grossesses, qui sont ceux-là qui doivent les engrosser pour qu'elles viennent à l'école ? Cette question posée ne porte pas les stigmates de l'idiotie. Il faut toujours pousser la réflexion. Les filles peuvent rester à l'école et fabriquer autant d'enfants qu'elles voudront. Voilà ce qui est adopté. !!! Ce que dit en substance la Loi. Nous voici au pied du mur dans le tourbillon des commentaires sur les réseaux sociaux. Les établissements scolaires sont devenus sans coup férir de bonnes maternités à proprement parler depuis plus de deux décennies.

Les chefs d'établissements scolaires, outre leurs charges administratives et pédagogiques, sont tenus de s'occuper de la santé de ces filles porteuses de grossesses, futures mères sur les préaux, dans les classes, sur les terrains de sport .. Ils deviennent des sages-femmes, des infirmiers de circonstance. C'est trop demander à ces chefs d'établissements scolaires qui souffrent déjà avec d'autres ennuis, pas des moindres. J'ai encore en mémoire les souvenirs de l'effectif des filles qui portaient les grossesses : 12 au total, dont 3 filles de classes terminales, âgées de plus de 20 ans, au lycée Pagala-Gare, en 2017. Je devais, dans les classes de terminale leur trouver de bonnes places, leur donner l'occasion d'être à deux sur le banc, et non à trois (les effectifs avoisinant parfois 100).

Les auteurs de ces trois grossesses étaient les élèves de classes de seconde, âgés environ 15 à 16 ans du même établissement. J'avais le devoir, parce que mes cahiers de charges, mieux la lettre de mission, m'y obligeaient (redondance) de m'occuper à la fois des enceinteurs, et des enceintées.. Certaines filles dans cet état, arrivaient au lycée sans avoir mangé, dans leurs corsages et jupes étriqués, parfois déchirés par l'effet de la marche sur plus de deux kilomètres, de la transpiration, de la prise de poids, les yeux mis-clos,



avec des regards livides, faisant pitié à voir. Elles étaient parfois huées, par leurs camarades garçons, ce qui souvent leur mettait les nerfs à fleur de peau. Je devais gérer tous ces quolibets, comme un beau diable pris dans de l'eau et du sel consacrés, bénis. Certains garçons refusaient de partager les mêmes bancs avec ces filles dont les corps produisaient beaucoup de chaleur.

Mon attention et celles de mes collaborateurs étaient toujours polarisées sur ces cas de filles <<malades>> pour d'éventuelles assistances : transport à l'hôpital, compte-rendus fréquents de leur état de santé à leurs parents, puisqu'il y en avait qui en période d'intense chaleur piquaient des crises.

Je crois que ceux qui n'ont jamais été enseignants, ceux qui n'ont jamais piloté un établissement scolaire, pour comprendre ce que je dis, peuvent penser que s'occuper d'un grand effectif de filles traînant des grossesses, est une galéjade dans un jardin public, une plaisanterie.

Trouver une solution durable à ce phénomène nécessite des décisions courageuses et audacieuses. Il faut savoir dire non à ce qui porte atteinte

à la qualité de l'école togolaise, sans sentiments, sans parti pris, sans se voiler la face. Je ne suis pas sûr que M. KOKOROKO le ministre des enseignements qui utilise toujours le concept de qualité de l'école de la République et moi sommes sur les mêmes longueurs d'ondes dans la définition de ce vocable.

La qualité de l'école, ne saurait à mon sens et entendement s'accommoder avec la présence des grossesses dans les établissements scolaires. La récréation a trop duré et dure encore. L'école pète les plombs aujourd'hui, et la crise qui est patente dont elle souffre avec acuité doit ses origines à nos tâtonnements, à nos errements, à nos indécisions. Elle (l'école) porte dans ses fibres les balourdises de ceux qui l'ont piloté hier et de ceux qui continuent de la piloter avec la peur et surtout avec la quête pour la mangeoire. La rigueur doit être impartiale et sur toute la ligne. Ils seront jugés demain, ceux-là, à l'aune de l'Histoire, qui se fera avec la Raison, si rien de potable et de probant n'est envisagé aujourd'hui.

T.B.

COHABITATION HARMONIEUSE Lorsque les bouviers savent où passer, les conflits diminuent

Les conflits entre bouviers et agriculteurs éclatent très souvent par le fait des comportements de ces bouviers qui détruisent les champs de maïs et de manioc des agriculteurs. Les affrontements se terminent par des drames qui finissent par un des morts et des blessés graves.

Issa, un bouvier sédentaire installé depuis cinq ans dans la localité, en est bien conscient. Il souligne l'importance d'une entente mutuelle pour éviter les conflits entre ces deux groupes qui partagent un même territoire.

Selon le bouvier Issa, la première étape pour une cohabitation harmonieuse est que les bouviers eux-mêmes respectent des règles claires.

«Si nous, bouviers, ne nous entendons pas, comment espérer une bonne entente avec les agriculteurs ? Il faut que personne ne conduise ses bœufs dans les champs des agriculteurs», confie Issa à la référence Africaine.

En instaurant des principes stricts parmi eux, les bouviers peuvent ainsi prévenir des tensions inutiles avec les agriculteurs locaux.

De leur côté, les agriculteurs ont aussi un rôle à jouer. Ils doivent favoriser le dialogue et définir clairement les couloirs de transhumance. Ces passages doivent être expli-

qués non seulement aux bouviers sédentaires, mais aussi à ceux qui traversent occasionnellement la région.

«Lorsque les bouviers savent où passer, les conflits diminuent et tout le monde vit en paix. Il suffit de bien marquer les couloirs de passage et de les respecter. Ainsi, nous les agriculteurs, nous allons travailler sereinement et les bouviers peuvent guider leurs troupeaux sans crainte d'affrontements», explique Basile, producteur de manioc à Dalavé. Issa et ses enfants donnent l'exemple en évitant soigneusement d'emmenner leurs troupeaux dans les champs cultivés.

Leur comportement exemplaire leur a valu la confiance des agriculteurs du village. D'ailleurs, lors de leurs parcours, ils font parfois une pause chez l'agriculteur Basile pour boire de l'eau et refaire leurs provisions. Ce genre d'interactions favorise un climat apaisé et renforce les liens

Suite à la page 7

FILIÈRE POISSON Le tilapia local et le quota de la discorde

Un arrêté N°0014/MRHART-CAB portant fixation d'un quota d'achat de poissons, de viande de volaille et produits dérivés locaux par les importateurs a soulevé quelques incompréhensions au sein de ces importateurs.

En effet, ledit arrêté fixe un quota minimum d'achat de poissons, de viande de volaille et produits dérivés locaux pour toute demande d'autorisation d'importation de poissons, de viande de volaille et produits dérivés surgelés. Ce quota est fixé à 10% de la quantité visée par chaque demande d'autorisation d'importation desdits produits.

Les reçus d'achat des produits locaux susmentionnés, contresignés par les présidents de conseils interprofessionnels des filières piscicole et avicoles, chacun en ce qui le concerne, font foi dans le dossier de demande d'autorisation d'importation jusqu'à preuve contraire.

Le non-respect des dispositions du présent arrêté expose les contrevenants aux sanctions en vigueur.

Il n'en fallait pas plus pour créer des remous et des lamentations sous prétexte que la loi prise il y a seulement un mois a provoqué un véritable problème d'écoulement et de commande des produits concernés. En effet, depuis plusieurs mois, les acteurs de la filière poisson au Togo se disent faire face à une situation critique. Semi-grossistes, détaillants et transformatrices dénoncent une mesure gouvernementale qui les contraint à acheter du tilapia local en complément de leurs commandes de produits congelés. Cette obligation, désormais fixée à 10% de chaque transaction, se heurte à une dure réalité : un prix prohibitif et une faible demande des consommateurs.

Politique favorable aux producteurs, casse-tête pour les commerçants

En 2018, le gouvernement togolais a interdit l'importation de tilapia afin de stimuler la production locale. En 2022, il a renforcé cette politique en

imposant aux professionnels du secteur l'achat obligatoire de tilapia local lors de l'acquisition de tout autre produit congelé. Initialement fixé à 2% du volume acheté, ce quota a récemment été revu à 10%, mettant en difficulté les commerçants.

Si cette mesure vise à encourager la consommation locale et soutenir les producteurs nationaux, elle suscite de vives inquiétudes chez les revendeurs, confrontés à un prix du tilapia local deux fois plus élevé que celui du tilapia importé.

« Avant, le kilo de tilapia coûtait 1 200 ou 1 300 FCFA. Aujourd'hui, il est à 2 300 FCFA et personne ne veut l'acheter », confie une commerçante du marché d'Adawlato. Pour de nombreux revendeurs, cette flambée des prix rend la vente du produit quasi impossible.

Des stocks invendus et des pertes financières

D'après Togobreakingnews.info, les commerçants, en particulier les femmes transformatrices, se retrouvent avec des stocks invendus qui finissent par pourrir dans les congélateurs. « Tu achètes le tilapia à 5 000 FCFA et tu es obligé de le revendre à 2 000 FCFA pour éviter qu'il ne se gâte. C'est une perte sèche à chaque fois », déplore une vendeuse spécialisée dans la transformation du poisson depuis plus de 15 ans.

Les consommateurs, eux, se montrent réticents face à un produit jugé trop cher et de qualité inférieure. Certains évoquent une texture différente, un goût moins apprécié et même une odeur désagréable. Résultat : le tilapia local peine à trouver preneur, et les commerçants accumulent les pertes.

« On nous oblige à acheter du tila-



pia local pour avoir d'autres produits congelés. Mais les clients n'en veulent pas. Nous sommes pris au piège », témoigne une autre commerçante.

Appel des acteurs de la filière poisson aux autorités

Les acteurs de la filière réclament une révision urgente de cette politique. Ils demandent une baisse du prix du tilapia local et une meilleure sensibilisation des consommateurs pour favoriser son adoption.

« Nous soutenons la consommation locale, mais il faut préparer les Togolais à intégrer ce produit dans leur alimentation. Il faut un travail de sensibilisation et une baisse des prix », plaident les commerçants.

Le cas du tilapia n'est pas isolé. D'autres produits locaux, comme le poulet, font face à la même problématique de prix élevé.

Alors que les tensions montent dans les marchés, le gouvernement devra arbitrer entre soutenir la production locale et préserver la viabilité économique des commerçants. Un équilibre délicat à trouver pour éviter une crise dans la filière poisson au Togo. Pour beaucoup, le principal obstacle demeure le prix. Si le tilapia local continue d'afficher un coût aussi élevé, il restera boudé par les consommateurs. Un réajustement tarifaire pourrait permettre d'augmenter progressivement la demande et de stabiliser le marché. D'autres carrément souhaitent une libéralisation de la consommation du tilapia, plaident ainsi pour la fin de l'imposition.

Des questions sur la situation actuelle

La mesure en question a été mise en place le 20 février 2025, soit il y a tout juste un mois. N'est-il pas prématuré de juger ses effets aussi rapidement ? Peut-on véritablement affirmer que la situation est déjà catastrophique après une période aussi courte ? Les préoccupations ex-

primées ne méritent-elles pas d'être contextualisées dans le temps pour permettre une analyse plus approfondie ?

Une des préoccupations majeures exprimées est l'augmentation du prix du tilapia local, que certains qualifient désormais de « luxe ». Cependant, il convient de s'interroger sur la véracité de ces affirmations. Est-ce que le prix actuel du tilapia correspond réellement à celui mentionné ? Est-ce qu'il a véritablement évolué de manière significative depuis la mise en œuvre de la mesure ? Ces prix ont-ils été évalués sur une période suffisante et auprès d'une population représentative des commerçants de poissons, ou se base-t-on sur des données partielles ?

Pour affiner cette analyse, il serait pertinent de savoir quelle proportion des revendeuses rencontrent ces difficultés. S'agit-il d'un échantillon marginal ou ces commerçantes représentent-elles une part importante de l'ensemble des acteurs du marché ? Où se trouvent précisément ces commerçantes et revendeuses, et quels volumes de produits ont-elles réellement achetés et vendus au cours de ce mois ? Une évaluation plus précise de ces données pourrait nous permettre de mieux comprendre si l'ampleur du problème est aussi grande que décrite ou s'il s'agit d'une exagération.

Un autre point essentiel à considérer est la comparaison des prix du tilapia local avec ceux d'autres produits sur le marché. Est-il plus cher que les poissons importés ou même que certaines viandes consommées dans les gargotes ? Si c'est le cas, pourquoi ? Est-ce une conséquence directe de la

mesure, ou d'autres facteurs externes (comme des coûts logistiques ou des augmentations liées à la demande) sont-ils en jeu ?

Enfin, il est important de rappeler que le développement de l'économie locale, notamment par la consommation de produits locaux comme le tilapia, peut avoir des bénéfices à long terme. Encourager l'achat et la consommation de produits locaux soutient non seulement les producteurs locaux, mais permet aussi de stabiliser les prix, de renforcer l'indépendance économique et de créer des emplois dans le secteur. Ce type de soutien à l'industrie locale devrait, à terme, bénéficier à l'ensemble de l'économie.

Dans ce contexte, la question fondamentale demeure : est-il juste d'évaluer les effets d'une mesure après seulement un mois ? Les revendeuses concernées ont-elles réellement l'ensemble des informations nécessaires pour porter un jugement éclairé ? Et les chiffres avancés reflètent-ils la réalité du terrain ? Si l'on cherche à analyser l'impact réel de cette politique, il serait nécessaire de disposer de données précises, de prendre en compte l'évolution des prix sur une période plus longue et de consulter un échantillon plus large de commerçantes et de consommateurs.

En définitive, il est important de faire preuve de prudence et de méthodologie avant de tirer des conclusions définitives sur la situation. Une analyse sérieuse et objective, prenant en compte tous les paramètres en jeu, est nécessaire pour apprécier pleinement les effets de cette mesure.

T.B.

Lorsque les bouviers savent où passer, les conflits diminuent (Suite de la page 6)



entre les communautés.

Vers une cohabitation durable

L'initiative d'Issa et de Basile montre qu'une cohabitation pacifique entre bouviers et agriculteurs est possible. En dialoguant et en définissant ensemble des règles de bon voisinage, les tensions peuvent être réduites.

La clé de cette cohabitation harmonieuse réside dans une communication efficace et un respect mutuel des espaces de chacun.

Le bouvier Issa et l'agriculteur Basile invitent leurs collègues éleveurs et producteurs agricoles dans d'autres localités à en faire de même.

TMoney

devient

mixx

By

Yas

www.yas.tg

in f

Service client : 888